



conférence des ministres de la jeunesse et des sports des états et gouvernements  
ayant le français en partage

Secrétariat général

## 8<sup>ème</sup> REUNON DU BUREAU

*Nouakchott (Mauritanie), les 26 et 27 février 2008*

### RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau de la CONFESJES, réuni à Nouakchott les 26 et 27 février 2008 a adopté les décisions suivantes :

#### **Décision n° 1 : Rapport d'activités**

Le Bureau approuve le rapport d'activités présenté par le Secrétaire Général et le félicite pour sa présence constante et efficace sur l'ensemble du champ des activités de la CONFESJES.

#### **Au titre du renforcement de l'usage et de la promotion de la langue française :**

#### **Décision n° 2 : Etats des lieux sur l'utilisation du français :**

Le Bureau mandate le Secrétaire Général pour contribuer, en liaison avec l'OIF et le Mouvement Sportif International, à la réalisation d'un état de lieux sur l'utilisation du français dans l'ensemble des Fédérations Internationales et des Confédérations Africaines.

#### **Décision n° 3 : Présence francophone aux Jeux Olympiques :**

Le Bureau décide de participer à l'affirmation d'une présence francophone forte aux Jeux Olympiques de Pékin (2008), Vancouver (2010) et Londres (2012), ainsi qu'aux Jeux Olympiques des jeunes de Singapour (2010).

#### **Décision n° 4 : Solidarité francophone :**

Le Bureau donne mandat au Secrétaire Général de prendre toutes mesures utiles pour :

- initier une action concertée en vue de faciliter la circulation, notamment dans les pays de l'espace Schengen, des athlètes et des cadres de haut niveau francophones,
- contribuer à la constitution et l'animation d'un réseau francophone d'échange d'informations, notamment entre le Mouvement Sportif International et les institutions intergouvernementales,
- participer, en tant que de besoin, à la traduction en français des textes fondamentaux régissant l'organisation des différents sports.

### **Décision n° 5 : Journée de la Francophonie 2009 :**

Le Bureau charge le Secrétaire Général d'étudier les modalités d'une sensibilisation de la Jeunesse francophone à la pratique sportive à l'occasion de la journée de la Francophonie 2009 dans la perspective de l'organisation cette même année des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie et de soumettre ses propositions à la 32<sup>ème</sup> session ministérielle.

### **Au titre des programmes :**

#### **Décision n° 6 : Partenariats :**

Le Bureau félicite le Secrétaire Général de la politique actuellement menée avec succès de recherche de partenariats et l'encourage à poursuivre ses efforts dans cette voie et à les étendre au secteur de la Jeunesse.

#### **Décision n° 7 : Sport Scolaire :**

Le Bureau charge le Secrétaire Général de prendre tout contact utile en vue de l'organisation d'une réunion mixte CONFEMEN-CONFESJES ayant pour objet la relance du sport scolaire et d'encourager la mise en place, au plan national d'une structure mixte (Ministère des Sports / Ministère de l'Education) chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des programmes relatifs au sport scolaire.

#### **Décision n° 8 : Formation des cadres supérieurs :**

Le Bureau adopte la version finale des programmes de licence professionnelle validés par la Commission consultative permanente sous la supervision du CAMES et portant sur :

- le professorat de sport,
- le professorat d'EPS,
- le professorat de jeunesse et d'animation.

Le Bureau donne également mandat au Secrétaire Général de soutenir les actions du Comité Scientifique de la Commission consultative conformément aux recommandations de cette Commission réunie à Saly Portudal (Sénégal) du 12 au 16 novembre 2007.

#### **Décision n° 9 : Création d'un Comité Technique Scientifique en Sciences et Techniques Physiques, Sport, Jeunesse et Loisirs :**

Le Bureau décide de présenter un projet de création d'un Comité Technique et Scientifique en Sciences et Techniques et Activités Physiques, Sport, Jeunesse et Loisirs (CTS/STAPSJL) au sein du CAMES.

Il donne mandat au Secrétaire Général pour entreprendre à cette fin toute démarche utile, dans les formes requises, auprès du Conseil des Ministres du CAMES.

#### **Décision n° 10 : Politiques nationales du loisir :**

Le Bureau valide le document portant sur la « Démarche méthodologique d'élaboration d'une Politique Nationale du Loisir ».

Il donne mandat au Secrétaire Général de poursuivre le développement des 4 options spécifiques contenues dans le programme de Professorat de Jeunesse et d'Animation et de faciliter la création d'un groupe de plaidoyer en vue d'une participation massive au 10<sup>ème</sup> Congrès Mondial du Loisir qui se tiendra dans la ville de Québec (Canada) en 2008.

## **Au titre des programmes**

### **Décision n° 11 : Programmation 2008 :**

Le Bureau adopte la programmation 2008 présentée par le Secrétaire Général.

Il donne mandat au Secrétaire Général d'affecter à la mise en œuvre de cette programmation, les reliquats de crédits correspondant à des projets financés dans le cadre des programmations antérieures à 2007 et non réalisés.

Le Secrétaire Général devra présenter un état récapitulatif de ces projets ainsi que des projets programmés en 2007 et dont l'exécution a été reportée à 2008.

### **Décision n° 12 : Soutien aux pays en situation de post-conflit**

Le Bureau approuve la proposition du Secrétaire Général d'introduire cet axe nouveau dans la prochaine programmation quadriennale.

Il donne mandat au Secrétaire Général de mettre en œuvre, dès la programmation 2008, un projet de soutien à la Jeunesse des pays en situation de post-conflit, en liaison avec d'autres programmes similaires menés notamment par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Association des Comités Nationaux Olympiques Africains (ACNOA).

### **Décision n° 13 : FIJ**

Le Bureau adopte le document relatif aux conditions d'éligibilité aux projets FIJ et charge le Secrétaire Général de mettre en application ces dispositions.

## **Au titre du fonctionnement et de la gestion**

### **Décision n° 14 : Nominations au Secrétariat Général**

Le Bureau, après avoir pris connaissance des conclusions de la Commission de présélection, décide de procéder aux nominations suivantes :

- Conseiller Technique : Mme Loraine GEOFFRION (Canada),
- Conseiller Technique : M. Jean Michel GUERNIC (France),
- Directeur Administratif et Financier : M. Saliou SOW (Sénégal),
- Directeur des Programmes EPS/SPORT : M. François ALLA YAO (Côte d'Ivoire),
- Directrice Adjointe des Programmes EPS/SPORT : Mme Marie Pierre NDIAYE (Sénégal),
- Directeur des Programmes Jeunesse : M. Bouramah Ali HAROUNA (Niger)

Un nouvel appel à candidatures, en particulier féminines, sera organisé pour pourvoir le poste de Directeur Adjoint Administratif et Financier.

Le mandat des personnels nouvellement nommés est de 3 ans, dont une période d'essai de 6 mois.

Le mandat des personnels occupant actuellement les fonctions ci-dessus visées prendra fin le 31 mars 2008.

Le Bureau donne mandat au Secrétaire Général pour prendre toutes les mesures utiles pour que leur départ s'effectue dans les meilleures conditions.

**Décision n° 15 : Gestion axée sur les résultats :**

Le Bureau autorise le Secrétaire Général à adopter la gestion axée sur les résultats comme approche programmatique de la prochaine programmation quadriennale (2009-2012).

**Décision n° 16 : Rapport des Commissaires aux comptes :**

Le Bureau adopte le rapport et les recommandations des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2007.

**Décision n° 17 : Quitus au Secrétaire Général :**

Le Bureau donne quitus au Secrétaire Général pour sa gestion du 01/01/2007 au 31/12/2007.

**Décision n° 18 : Alimentation du Fonds Commun :**

Le Bureau enregistre les annonces écrites de contribution au Fonds Commun pour un montant total de 554 005 450 Fcfa.

Il remercie les Etats et gouvernements ayant contribué (cf. liste en annexe) et leur demande de tout mettre en œuvre pour verser leur contribution au cours de l'exercice afin de ne pas compromettre le financement de la programmation.

**Décision n° 19 : Budget de fonctionnement :**

Le Bureau adopte le budget de fonctionnement 2008 du Secrétariat Général équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux cent trente et un millions cinq cent vingt sept mille Francs Cfa (231 527 000 Fcfa).

**Décision n° 20 : Rapport financier :**

Le Bureau adopte le rapport financier présenté par le Secrétaire Général constatant la bonne gestion administrative et financière de l'exercice 2007.

Le Bureau encourage le Secrétaire Général à poursuivre son effort de rigueur dans la gestion des ressources mises à sa disposition.

**Décision n° 21 : Passation en pertes et profits :**

Le Bureau décide de passer en pertes et profits :

- les annonces non soldées de contribution au Fonds Commun pour un montant de quatre vingt treize millions huit cent vingt quatre mille trois cent trente et un Francs CFA (93 824 331 Fcfa) ;
- les annulations de dettes accordées aux Etats et gouvernements membres pour un montant de vingt deux millions six cents quatre vingt sept mille sept cent cinquante neuf Francs CFA (22 687 759 Fcfa).

**Décision n° 22 : Organisation des réunions du Bureau et de la Conférence :**

Le Bureau décide de réduire le nombre d'experts à un par Etat ou gouvernement membre à la charge du pays hôte du Bureau ou de la Conférence pour limiter le coût d'organisation des sessions.